



Objet :

Arrêté de désignation jury CRFPA 2021

Paris, le 27 avril 2021

Madame la Présidente,

Selon les modalités de composition du jury d'accès à l'Ecole d'Avocats prévues par l'article 53-1° du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991, doivent siéger **«2 professeurs des universités ou maîtres de conférences, chargés d'un enseignement juridique, dont le président du jury, désignés par le Président de l'université qui organise l'examen », ainsi que 2 suppléants désignés dans les mêmes conditions.**

Afin que le jury d'examen de la session de novembre 2021 puisse fonctionner, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à ces désignations.

J'ai sollicité les collègues suivants et obtenu leur accord de principe :

Titulaires

Mme Catherine PUIGELIER, Professeur des Universités

M. David CHEMMI, Maître de conférences associé

Suppléants

M. Jean-Louis ITEN, Professeur des Universités

Mme Christine YOUEGO, Maître de conférences

Catherine PUIGELIER sera désignée comme présidente du Jury.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma très haute considération.

Catherine PUIGELIER

Co-directrice de l'IEJ

Université Paris 8